

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



14 bd Jean Jaurès 11000 CARCASSONNE



@aude@sudeducation.org



06 36 06 45 66

Site internet : <https://www.sudeducation11.fr/>

Bulletin syndical / JUIN 2024

LYCEES PROFESSIONNELS : SUD tire à nouveau la sonnette d'alarme !

La destruction annoncée du Lycée professionnel (LP) se met concrètement en place avec des décisions qui conduisent à la mise à mort des LP à court ou moyen terme.

La création et l'implantation des Bureaux des entreprises au sein des LP induit une main-mise des entreprises sur les cartes de formations d'abord puis sur le rythme scolaire un jour où l'autre. Et sur nos statuts par la même occasion. Les enseignant.e.s des LP seront bientôt des formateurs.ices de type « GRETA ». Que deviendront les autres personnels ?

Que dire également du sort qui est réservé à nos élèves, ces gamins issus de milieux majoritairement modestes qui ont besoin de nous pour accéder à la culture, à la capacité de développer un esprit critique, à la poésie parce que c'est important dans la vie, à Erasmus parce que ça ouvre les esprits. Terminé tout ça !

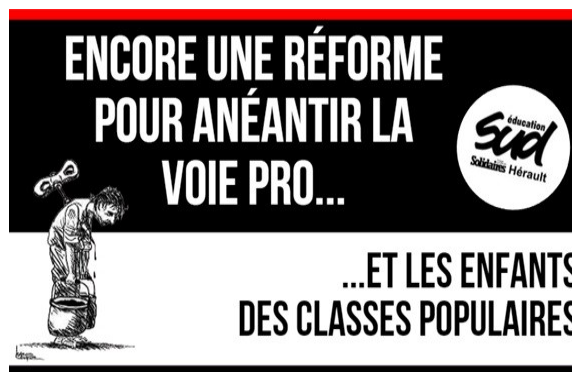
On se met au service des entreprises parce que faut bien faire tourner l'économie hein ! Les patrons ont du mal à recruter, pauvrettes ! Bah oui, faut dire que les Français.es sont des fainéants-gnantes, qu'ils/elles veulent plus travailler les jeunes ! Alors, au boulot les enfants ! Non mais ! Vous ne voudriez quand même pas avoir des prétentions d'ascension sociale ? Rentrez dans le rang les geux. Offrons de la main d'œuvre pas chère et vite formée à ces entrepreneurs qui sont à la peine !

**Ça fait mal au c... au crâne de sentir le froid de la lame sur la nuque.
SUD refuse la résignation et appelle à la mobilisation !**

Dans les lycées professionnels devenus Lycées des Métiers, les discours d'entreprise ont pris une place centrale. Pour le gouvernement, l'enseignement professionnel doit être subordonné aux besoins des entreprises pour pallier les difficultés des entreprises à recruter dans certaines filières aux emplois les plus précaires ou les plus pénibles. Alors que 70% des élèves de lycée professionnel sont issus de milieux populaires, le gouvernement entend imposer l'employabilité à court terme comme objectif unique de l'enseignement professionnel au détriment d'une formation de qualité.

SUD éducation appelle tous les personnels à :

- ✓ se réunir dans les LP pour échanger sur ce projet de réforme et envisager collectivement les moyens pour l'empêcher. N'hésitez pas à nous contacter pour participer à toute heure d'information syndicale.
- ✓ se réunir en AG dans les villes du département pour sortir de nos lycées et discuter collectivement d'une grève qui est notre meilleure amie.



AED : la CDisation est un combat et SUD sait faire !



éducation
SUD
Solidaires

La CCP AESH-AED du rectorat (commission consultative paritaire) est une instance académique censée favoriser le "dialogue social". L'institution met en place des réunions chronophages au cours desquelles on peut y porter la voix et poser des questions. SUD Education a questionné la CDisation des assistant.e.s d'éducation (AED) de vie scolaire : pourquoi ne pas Cdiser quand les chefs d'établissements y sont favorables, que l'AED a donné pleinement satisfaction pendant 6 ans et qu'il n'y a pas de baisse de moyens ? La rectrice a répondu qu'elle choisissait de ne CDiser que 50 % des AED parce qu'elle voulait embaucher en priorité des étudiant.es ! Sur quels critères légaux se base cette sélection ?



SUD éducation revendique :

- La titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de toutes les AED dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire ;
- L'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté ; un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
- La baisse du temps de travail, pour un temps plein à 32h ;
- La suppression du forfait nuit en internat ;
- Le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;
- L'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service ;
- La création de brigades de remplacement pour assurer les remplacements des collègues absent·es ;
- Un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.

Quand l'Éducation réclame 3 800 € de trop-perçus à une accompagnante d'élève en situation de handicap

ÉDUCATION

Dans un contexte une nouvelle fois dénoncé de manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), le syndicat Sud Éducation évoque les problématiques de paiement de ces personnels. Et met en avant la situation d'une AESH à qui l'administration réclame le remboursement de trop-perçus versés dans le cadre d'un arrêt maladie.

« Pas assez nombreuses », « en situation de précarité », et en « manque de formation » : sur le front des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), rien de nouveau, à entendre hier Karine Abauzit et Arthur Slimak, de Sud Éducation 11. « On l'a dit et on le redit, ce problème met tout le monde en difficulté : les élèves, qui se retrouvent sans l'accompagnement dont ils ont besoin, les AESH, et les enseignants. » Des AESH qui répondent à un « besoin pérenne », insiste le syndicat, appelant de nouveau à offrir un réel statut à ce « métier essentiel ».

Mais, quelques semaines après la validation d'une carte scolaire pour laquelle la question des moyens alloués à l'école inclusive a été posée, c'est un sujet bien particulier que Sud Éducation voulait aborder. Celui des paiements des AESH, qui relève depuis la rentrée 2022 du syndicat interdépartemental de gestion des AESH (SIG-AESH), à l'œuvre

pour la gestion des personnels des cinq départements de l'académie de Montpellier. Un système dans le viseur de Sud Éducation : « On ne jette absolument pas la pierre aux personnels du SIG-AESH, prend soin de préciser Arthur Slimak. Ils sont 15, dont huit titulaires, chacun doit gérer près de 400 AESH. On est dans la même logique de concentration et de mutualisation des moyens que pour les AESH. On fait le choix d'installer des précaires pour gérer des précaires. » Avec, conséquence du manque de moyens, des « problèmes répétés de paye » et de « retards », souligne Karine Abauzit. Un constat général que Sud Éducation

illustre par un exemple concret. Celui d'une AESH audoise qui, après un arrêt maladie de près d'un an, a reçu un douloureux courrier de la directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) des P.-O., le 24 janvier dernier. Une lettre dans laquelle la DASEN l'informe qu'elle a demandé au directeur régional des Finances publiques « de procéder à la régularisation des trop-perçus sur rémunération », consécutifs à plusieurs versements. Sur plusieurs périodes, l'accompagnante aurait ainsi indûment perçu des traitements à taux plein en lieu et place de demi-traitement ou d'absence de traitement, tout comme des indemnités de fonction ou des indemnités journalières.

Au bout du décompte, une addition salée : 3 827,49 € à rembourser. « En un seul versement », ou, précise, magnanime, le courrier, avec un étalonnage, « si le montant est trop élevé ». Précisons que l'AESH, qui n'a aujourd'hui plus aucune source de revenu, percevait en activité en moyenne 800 € par mois. « On lui demande de payer une somme énorme, qu'elle n'a pas demandé à toucher », cingle Karine Abauzit. Pour Sud Éducation, pas question que l'AESH, « qui a perdu son allocation logement en raison des sommes perçues certains mois », paye les erreurs de l'administration. Et de préciser, après un recours gracieux (que l'administration précise étudier, lire ci-contre) et une demande indemnitaire « sans réponse », que le syndicat n'abandonnera pas l'AESH : « On est prêts à saisir le tribunal administratif. »

Antoine Carrié



Karine Abauzit et Arthur Slimak, du syndicat Sud Éducation de l'Aude.

PHOTO ANNA CRITZ

« L'idée n'est surtout pas de la mettre plus en difficulté, on va trouver une solution »

Directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) des Pyrénées-Orientales, Anne-Laure Arino est en charge du service interacadémique de gestion des AESH, à l'œuvre pour les cinq départements de l'académie de Montpellier. Hier, en fin de journée, la DASEN assurait connaître ce dossier : « Toutes les organisations syndicales m'ont alerté sur ce cas. »

Le recours gracieux à l'étude avec attention et bienveillance »

Et d'assurer, « qu'à ma connaissance, c'est le seul cas de trop-perçus de ce niveau qui est survenu depuis que le SIG a été mis en place (à la rentrée 2022, Ndlr). S'il y en a eu d'autres, ce sont des situations qui ne me sont pas revenues. » Précision livrée avant d'affirmer « l'attention humaine » portée à ce dossier, dont la DASEN prend soin de préciser qu'elle ne « connaît pas le volet technique ». L'hypothèse d'une erreur sur les sommes versées reste donc envisage-



Anne-Laure Arino, la DASEN des Pyrénées-Orientales.

M. CLEMENTZ

ble, sans cependant oublier qu'il revient aux personnels de vérifier les montants reçus. Reste la certitude affichée par Anne-Laure Arino : « Un recours gracieux a été formulé, nous l'avons bien reçu, et il est à l'étude. On va l'étudier de près, avec l'atten-

tion et la bienveillance de la DASEN. » Promesse faite avant de donner matière à espérer : « L'idée n'est surtout pas de mettre l'AESH encore plus en difficulté qu'elle ne peut l'être. On va trouver une solution. »

A. Ca.

La Fédération SUD éducation, syndicat de lutte et de transformation sociale, revendique la titularisation de tou-te-s les collègues précaires de l'Éducation nationale, sans conditions de concours ni de nationalité, la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires. La précarité au travail doit disparaître au même titre que la précarisation généralisée de la société. C'est pour cela que SUD éducation se bat pour une autre école et une autre société, à l'opposé des politiques libérales et réactionnaires du gouvernement.

SUD Education revendique pour les Accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap :

- La titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou-tes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e ;
- L'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
- L'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+) ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;
- L'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- Une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;
- La création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent-es ;
- Un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.

1^{er} degré : « choc des savoirs » et « nouveaux » programmes

Dans les écoles, le « choc des savoirs » c'est :

- le **redoublement imposé aux familles**, sans prise en charge de la difficulté scolaire, ce qui réduit fortement les bénéfices que pourrait avoir un maintien dans une classe, avec le risque de multiplier les tensions.
- de **nouveaux programmes très contraignants et inquiétants**, qui asphyxient la liberté pédagogique, mettent de côté les élèves qui ne sont pas dans la norme scolaire et remettent en cause la logique des cycles.
- la **labellisation des manuels**, qui seront financés par l'éducation nationale, pour imposer des méthodes pédagogiques et faire des enseignant·es de simples exécutant·es.
- la **généralisation annoncée des évaluations nationales** standardisées et normatives à tous les niveaux.
- le **tri des élèves dès la sortie du CM2** pour les assigner à des groupes en 6e, ce qui se traduit par la stigmatisation des élèves en difficulté et la relégation des élèves en situation de handicap et des élèves allophones.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans la même logique : formater les enseignements et classer les élèves en fonction de leur capacité d'adaptation au système scolaire. Dans cette logique, ce n'est plus à l'école de se donner les moyens de faire réussir les élèves mais c'est aux élèves de se couler rapidement dans un moule unique.

Le « choc des savoirs » est une machine implacable de tri scolaire (et donc de tri social), qui laisse de côté tou·tes les élèves qui ne correspondent pas à la « norme ».

SUD éducation appelle à :

- organiser des réunions publiques pour informer la communauté éducative de la réforme,
- exprimer collectivement son désaccord
- refuser de trier les élèves
- organiser avec les parents d'élèves des « nuits des écoles » ou des « écoles désertes »
- participer aux rassemblements et manifestations pour combattre la réforme
- élaborer des revendications pour une école publique pour tous·tes qui fera réussir tous·tes les élèves quelles que soient leurs origines, leur milieu social,...

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rendu sa copie il y a quelques semaines. D'une incroyable prolixité, son rapport rapproche plutôt ces nouveaux programmes d'un manuel scolaire ou d'un guide d'application (au total presque 100 pages de programmes rien qu'en mathématiques de la petite section au CE2 !), trahit à la fois une défiance vis-à-vis du travail des professeur·es des écoles (dont la liberté pédagogique se trouve remise en cause par des dizaines de pages prescriptives) et une volonté de cadrer très fermement les rythmes d'apprentissage. Jusqu'alors les programmes fixaient les objectifs à atteindre ; désormais ils risquent de fixer aussi les méthodes à employer et les activités à pratiquer.

• Dans les contenus, les programmes de cycle 1 marquent une étape supplémentaire dans l'élémentarisation de l'école maternelle, qui se retrouve jusque dans le vocabulaire employé : le domaine « *mobiliser le langage dans toutes ses dimensions* » devient « *français* » et « *acquérir les premiers outils mathématiques* » devient « *mathématiques* ». Il ne s'agit pas là d'un simple effet de mode terminologique (comme le remplacement de « *lexique* » par « *vocabulaire* ») mais bien d'une évolution du regard porté sur les élèves de l'école maternelle, qui est peu à peu transformée en une simple école préparatoire au CP.

• En cycle 2, outre la surenchère normative, l'évolution la plus notable concerne les programmes de mathématiques, qui sont censés faire la part belle à la « méthode de Singapour ». Cela se traduit par l'introduction précoce de certaines notions (en particulier les fractions et l'écriture décimale des nombres) et par une description détaillée des méthodes à employer en numération et en résolution de problèmes.

SUD éducation exprime sa plus vive inquiétude face à ces programmes qui brident la liberté pédagogique des enseignant·es et ne prennent absolument pas en compte les rythmes d'apprentissage des élèves, au risque de nourrir le décrochage scolaire.

Dissolution du Planning Familial de l'Aude : 3 licenciements reconnus irréguliers !

Une des salarié-es licencié-es et camarade de ASSO nous a fait parvenir l'article suivant.

En Juillet 2019, l'association féministe, militante & d'éducation populaire « Le Planning Familial de l'Aude » licencie ses 3 salariées.

La démission des 7 administrateurs-trices à Lézignan Corbières entraîne une dissolution par carence d'employeur qui débouche automatiquement sur un licenciement économique. Dans le département, cette association était reconnue par ses actions autour de la santé sexuelle, de la prévention des violences etc... et touchait environ 4000 personnes par an .

De multiples prétextes sont à l'origine de cette dissolution : certain-es évoquent l'épuisement du conseil d'administration employeur, d'autres parlent de tensions, de conflits... Deux journaux ont titré sur le « burn out collectif », reprenant uniquement le récit patronal.

A la veille des vacances d'été, l'annonce de la fermeture d'une organisation, et des licenciements qui vont avec, n'est jamais neutre.

Les salariées ont appris avec stupéfaction le 15 juin 2019 la volonté des employeurs de dissoudre l'association et de la « reconstruire ensuite », après les licenciements. C'est d'ailleurs chose faite fin 2022 mais sans salarié-es. La dissolution a été actée le 1^{er} juillet 2019 et quelques jours après, la Confédération du planning familial faisait disparaître de son site internet l'association de l'Aude. Pourtant, l'association restera ouverte jusque fin septembre. Les 3 salariées n'auront donc pas été payées pendant 4 mois.

Difficile d'imaginer qu'une telle stratégie puisse être le fruit d'employeur-ses au bout du rouleau. Ce n'est pas la 1^e fois que des employeur-ses associatif-ves choisissent de faire disparaître le conflit et les violences organisationnelles qu'ielles ont elleux-mêmes généré en mettant fin aux contrats de travail des salarié-es.

Même si le rapport financier précise que le Planning de l'Aude est viable, le licenciement économique sera prononcé fin octobre 2019.

Pour les Prud'hommes , le licenciement est admis, pourtant, les dossiers apportent de nombreuses preuves contradictoires. **Les salariées feront appel et le licenciement sera enfin reconnu comme irrégulier en Février 2024 par la Cour d'appel de Montpellier.**

Les dissolutions-reconstructions sont fréquentes dans les Plannings Familiaux de France, avec ce que cela comporte comme difficultés humaines et matérielles. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des employeurs des conseils d'administrations départementaux, régionaux et nationaux pour alerter sur ces situations et faire leur possible pour les empêcher.

Un travail syndical en interne a été mené par ASSO SOLIDAIRES pour mettre fin à ce type de pratiques, en dissonance totale avec les idéaux émancipateurs de ce mouvement dit militant .

Merci à Solidaires pour son soutien depuis 2019